

GUIDE DE L'AIDE À L'ORIENTATION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

18^E ARRONDISSEMENT

ACCES AUX DROITS, AUX DROITS DE SANTE, AU DROIT JURIDIQUE

PERTE D'AUTONOMIE

SANTE / SOINS

MOBILITE / AIDE AU DEPLACEMENT

LOISIRS / LIEN SOCIAL/NUMERIQUE

COORDINATRICE SOCIALE DE TERRITOIRE 18^E :

PILOTE MAIA PARIS NORD-OUEST :

RESPONSABLE CLIC PARIS ÉMERAUDE NORD-OUEST :

GENEVIÈVE FONTAINE-DESCAMPS

genevieve.fontaine-descamps@paris.fr

ARMELLE BERTRAND

armelle.bertrand@aphp.fr

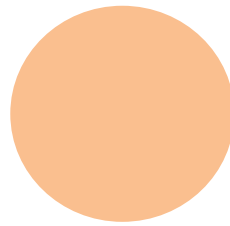
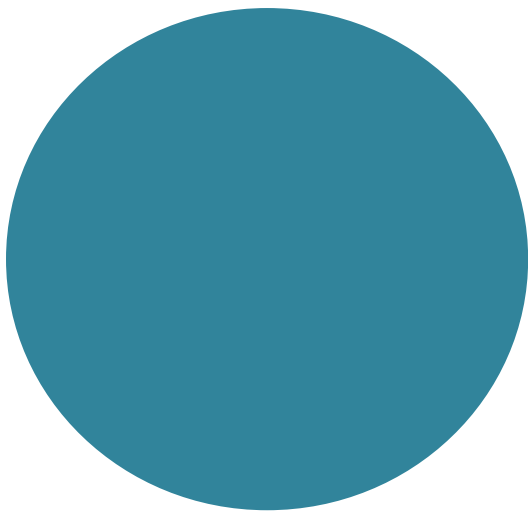
MALIKA BARHOUCHE

malika.barhouche@aphp.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE THÉMATIQUE	4
INTRODUCTION	8
ACCÈS AUX DROITS, DROITS DE SANTÉ, DROIT JURIDIQUE	9
o CASVP/ prestations de la ville, service personnes âgées /personnes handicapées	9
o Service Social de Proximité (SSP)	10
o Service social CRAMIF.....	10
o Café Social Dejean (Association Ayyem Zamen).....	11
o Les Petits frères des pauvres	11
o PIMMS (Point Informations Médiation Multi Services)	12
o Point d'Accès au Droit (PAD)	13
o Autres permanences juridiques sur l'arrondissement	14
o Démarches pièce d'identité, passeport, titre de séjour	14
o Aide pour Constituer son dossier retraite	15
o Demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées :	15
o CPAM agence d'accueil Clignancourt	16
o Permanence CPAM (pour assurés uniquement sur orientation des travailleurs sociaux ou professionnels de santé)	16
o Bailleur Paris Habitat	17
o Autres problématiques autour du logement (litige avec propriétaire, insalubrité, travaux ...)...	18
o Situation de maltraitance à personne âgée.....	18
o Protection juridique adulte vulnérable	18
PERTE D'AUTONOMIE	21
o CLIC PARIS Émeraude Nord Ouest (8 ^e , 17 ^e , 18 ^e)	21
o Sortie d'hospitalisation des personnes âgées	22
o Aménager le logement	22
o Demander l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.....	23
o Demander les prestations de soutien à domicile.....	25
SANTÉ / SOINS	25
o Personnes en troubles de la mémoire, maladie d'Alzheimer ou apparentées	25
o Équipe spécialisé Alzheimer (ESA)	27
o Plateforme de répit	28
o Soins pour les personnes en perte d'autonomie :	29
MOBILITÉ / AIDE AU DÉPLACEMENT	32
o PAM 75	32
o Tranquillité sénior	32
o Carte Mobilité Inclusion (CMI) : Invalidité/priorité/stationnement	33
o Association Votre Village à Tous (AVVAT)	33
o Titre de transports.....	33

LOISIRS / LIEN SOCIAL	34
o Centres sociaux :	34
o Associations quartier Goutte d'or	34
o Associations quartier Chapelle	35
o Associations quartier porte Montmartre	35
o Association quartier Grande Carrière	36
o Ateliers informatiques	36



SOMMAIRE THÉMATIQUE

(cliquer sur le numéro pour être dirigé vers la page souhaitée)

Accès aux droits, aux droits de santé, au droit juridique



La personne âgée que je connais a besoin de :

- **Aide pour des dossiers administratifs/factures :**
- PIMMS [page 12](#)
- Voir aussi :
 - Service Social de Proximité (SSP) [page 10](#)
 - Café social Dejean (Ayyem Zamen) [page 11](#)

- **Aide juridique, permanences sur l'arrondissement :**
- Point d'Accès au Droit (PAD) [page 13](#)
- Voir aussi :
 - CLIC [page 21](#)
 - Autres permanences [page 14](#)

- **Aide pour dossier de retraite/demande d'ASPA** (précisions démarches*):
- [page 15](#)
- Voir aussi :
 - PIMMS [page 12](#)
 - SSP [page 10](#)
 - Café social Dejean (Ayyem Zamen) [page 11](#)
 - Permanences en Mairie du 18e [page 14](#)

- **Aide car difficulté liée au logement :**
- [page 18](#)
- Voir aussi :
 - SSP [page 10](#)
 - Association Les Petits frères des pauvres [page 11](#)

- **Aide car en situation de maltraitance :**
- [page 18](#)
- Voir aussi :
 - CLIC [page 21](#)
 - SSP [page 10](#)

- **Contacteur le bailleur Paris Habitat :**
- [page 17](#)

- **Prestations de la Ville/soutien financier, complément de ressources :**
- CASVP 18 [page 9](#)
- Voir aussi :
 - SSP [page 10](#)

- **Mesure de protection juridique (MASP, MAJ, curatelle, etc...) :**
- [page 18](#)
- Voir aussi :
 - SSP [page 10](#)

- **Renouveler les droits sécurité sociale :**
- CPAM [page 16](#)
- Voir aussi :
 - Service social CRAMIF [page 10](#)
- **Renouveler la carte d'identité / démarches pour un titre de séjour :**
- [page 14](#)
- Voir aussi :
 - CIMADE [page 15](#)
 - SSP [page 10](#)
 - Tranquillité sénior [page 32](#)

Perte d'autonomie



La personne âgée que je connais à besoin de :

- **Aide pour sa sortie d'hospitalisation :**
- [page 22](#)
- Voir aussi :
 - Service social CRAMIF [page 10](#)
- **Aménager le logement :**
- [page 22](#)
- Voir aussi :
 - Service social CRAMIF [page 10](#)
- **Demander l'APA :**
- [page 23](#)
- Voir aussi :
 - CLIC [page 21](#)
 - CASVP [page 9](#)
 - SSP [page 10](#)
- **Faire évaluer son degré d'autonomie :**
- consulter la caisse de retraite ou la caisse complémentaire [page 15](#)
- Voir aussi
 - CLIC [page 21](#)
 - APA [page 23](#)
- **Prestations de soutien à Domicile :**
- [page 25](#)
- Voir aussi :
 - CASVP [page 9](#)
- **Une entrée en établissement :**
- CASVP [page 9](#)
- Voir aussi :
 - CLIC [page 21](#)

Santé et soins



La personne âgée que je connais a besoin de :

- **Aide car atteinte du syndrome de Diogène :**
 - CLIC **page 21**
 - Équipe Mobile Gériatrique **page 30**

- **Aide car en trouble de mémoire :**
 - Hôpital Bretonneau **page 25**

- **Aide car atteinte de la maladie d'Alzheimer :**
 - Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) **page 27**

- **Évaluation médicale à domicile :**
 - EMG **page 30**
 - Réseau Quiétude **page 30**

- **Orientation vers un Accueil de jour :**
 - **page 26**

- **Répit en tant qu'aidant :**
 - Plateforme de répit **page 28**

- **Services de soins Infirmiers à domicile (SSIAD) :**
 - **page 29**

- **Suivi spécifique car en situation complexe (MAIA) :**
 - **page 31**

Mobilité



La personne âgée que je connais a besoin de :

- **Aide pour se déplacer :**
 - PAM **page 32**
 - Voir aussi :
 - Tranquillité sénior **page 32**
 - Association AVVAT **page 33**

- **Titre de transport :**
 - CASVP **page 9**
 - Voir aussi :
 - Carte Inclusion Mobilité (CIM) **page 33**

Loisirs / Lien social / Numérique



La personne âgée que je connais a besoin de :

- Lien social, activités de loisirs (clubs Émeraude, Voisin-age, Solitude écoute): page [34](#)
- Centre sociaux : page [34](#)
- Association quartier Goutte d'or : page [34](#)
- Association quartier Chapelle : page [35](#)
- Associations quartier Porte Montmartre : page [35](#)
- Association quartier Grande Carrière : page [36](#)
- Ateliers informatiques : page [36](#)

INTRODUCTION

Un groupe projet composé de représentants de la MAIA, de la coordination sociale territoriale du 18^e arrondissement, du CLIC Paris Émeraude Nord-Ouest, des Petits frères des pauvres, du PIMMS, de l'AMSAV et de travailleurs sociaux de Paris Habitat et d'EMMAUS (pension de famille et coordinatrice santé), ont élaboré ce guide comme support d'aide à l'orientation et d'accompagnement des personnes âgées.

Ce guide destiné à tous professionnels et bénévoles intervenants auprès de personnes âgées ou susceptibles de repérer des personnes âgées en difficulté, n'est pas exhaustif et pourra être enrichi au fil du temps.

Les temps d'échanges ont permis d'établir une priorité sur divers champs :

- l'accès aux droits, aux droits de santé, aux droits juridiques,
- l'évaluation et la mise en place des plans d'aides,
- les services de soins spécifiques pour les personnes âgées en perte d'autonomie,
- les aides au déplacement / à la mobilité,
- les loisirs /les liens sociaux/ l'aide aux outils numériques.

Outre les questions d'articulation interservices, inter partenaires, il est apparu nécessaire de construire un outil, socle commun, recensant les ressources de l'arrondissement du champ social, médico-social et sanitaire.

Plus qu'un annuaire, le guide propose, en partant de questions auxquelles sont confrontés les professionnels, d'avoir un premier niveau d'information, de repérer le partenaire le plus approprié, d'en connaître ses missions, ses modalités de contacts et d'intervention, ceci dans l'objectif de mieux orienter, conseiller, accompagner les personnes âgées et de faciliter ainsi leur quotidien.

ACCÈS AUX DROITS, DROITS DE SANTÉ, DROIT JURIDIQUE

- **CASVP/ prestations de la ville, service personnes âgées /personnes handicapées**

Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP 18)

115 bis rue Ordener 75018 Paris

Métro Jules Joffrin (L 12) / Bus 60 OU 31 OU 85 (arrêt Jules Joffrin)

Tél: 01 53 09 10 47

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Accueil du service personnes âgées personnes handicapées rez-de-chaussée et 2^e étage

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris instruit et délivre les prestations du règlement municipal de la ville de Paris en direction des parisiens(ne)s et notamment des personnes retraitées et personnes handicapées.

Les prestations sont soumises à des conditions de ressources, de résidence sur Paris ou sur l'arrondissement.

Le public est accueilli sans rendez vous. Les agents peuvent effectuer des visites à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer et qui n'ont pas de référent social.

Il est également possible de procéder à l'envoi des demandes par courrier ou par mail via l'adresse générique : Casvp-S18@Paris.fr

Les imprimés sont téléchargeables sur <http://www.paris.fr/casvp>

Les prestations concernant les personnes âgées et personnes handicapées

- Paris Logement (complément à l'allocation logement)
- Paris Solidarité (complément de ressources)
- Complément santé (aide à une complémentaire santé)
- Transports : Navigo Émeraude Améthyste
- Loisirs, spectacles

Soutien à domicile

- Carte Paris à Domicile – coiffure/port de repas/pédicurie : **ces prestations sont instruites pour 4 ans dès la première demande**
- Téléalarme : abonnement pour un an
- Aide ménagère (information)

Entrée en établissement

Instruction des dossiers de demandes : résidence appartement, résidence service, EHPAD - Dossiers d'aide légale.

Pour suivre les demandes d'aides sociales du CASVP <https://aides-casvp.paris.fr>

Pour évaluer ses droits à des aides : <https://mes-aides.gouv.fr>

○ Service Social de Proximité (SSP)

Site Ordener :

115 bis rue Ordener 75018
Métro Jules Joffrin (L12) / Bus 60 - 31 - 85 (arrêt Jules Joffrin)
Tél : 01 53 09 10 10

Site Marx Dormoy :

49 rue Marx Dormoy 75018
Métro Marx Dormoy (L12) ou Chapelle (L2) / Bus 60 (arrêt Marx Dormoy)
Tél : 01 55 45 14 14

Adresse mail : Casvp-S18@paris.fr

Pour les deux sites :

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Sans rendez-vous pour la première rencontre avec les assistants sociaux d'accueil.
Sur rendez-vous avec son référent social.

Le Service social de proximité s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés (personnes isolées ou familles, avec ou sans enfant), quelle que soit la nature de son problème et résident de façon stable sur l'arrondissement (propriétaire, locataire, hébergé chez un tiers ou en structure, en hôtel, en squat), quel que soit son âge, quelle que soit sa situation administrative.

- Accueil, Information, Orientation, évaluation des situations et accompagnement individuel pour :
- L'accès aux droits- L'insertion sociale et professionnelle- Les dispositifs d'aide à l'accès ou maintien dans le logement- Prévention des expulsions- Gestion du budget, surendettement-Accompagnement à l'aménagement du logement-
- Protection des personnes vulnérables dont personnes âgées - Aide à la mise en place des plans d'aide à domicile- Gestion des demandes de mesures de protection- Aide aux démarches administratives - Instruction des demandes d'aides financières- Liens avec autres services (APA, CASVP, CLIC , etc....).
- Articulation avec les services techniques de l'habitat de la ville de Paris pour les situations de logement encombré, incurie, insalubrité.

Les assistants sociaux et conseillers en économie sociale et familiale peuvent faire des visites à domicile pour les personnes déjà en suivies ou exceptionnellement pour une première demande si la personne est dans l'incapacité de se déplacer.

○ Service social CRAMIF

Agence CPAM

37 rue Belliard 75018
Métro : Clignancourt (L4)

Centre social La maison Bleue

16 avenue de la porte Montmartre 75018 Paris
Bus 95, 60, PC 3

Réception du public : sur rendez vous uniquement

Prise de rendez vous : sur le 3646 pour les assurés

Partenaires : 01 55 43 40 21

Adresse mail : servicesocial-paris-nord@cramif.cnamts.fr

Le Service social de la CRAMIF concerne les assurés du régime général à partir de 16 ans et vise à :

- Faciliter l'accès aux droits et le droit aux soins des personnes en situation de précarité,

- Prévenir la désinsertion professionnelle des personnes malades et/ou handicapées,
- Préserver la perte d'autonomie des personnes malades, handicapées et/ou âgées.

Des visites à domicile sont réalisées et peuvent être conjointes avec le travailleur social de secteur ou autre. Les visites conjointes sont priorisées notamment pour les personnes âgées.

Comment orienter vers le service social CRAMIF :

Qui : les assurés en arrêt de travail depuis plus de 90 jours, ou, en sortie d'hospitalisation dans le cadre du maintien à domicile (mise en place d'une aide à domicile, aménagement du domicile...), ou, retraité avec une problématique d'accès aux droits et aux soins.

Par qui : les partenaires du territoire qui sont amenés à intervenir auprès de ce public.

Comment : signalement via la ligne téléphonique partenaires ou la boîte mail générique de l'unité servicesocial-paris-nord@cramif.cnamts.fr

Le service social propose aux assurés âgés de 59 ans et plus, en arrêt de travail depuis plus de 90 jours, et à ceux en invalidité, de participer à des réunions d'information collectives afin d'être informés, conseillés sur les démarches à réaliser dans le cadre de leur retour à l'emploi et pour préparer leur passage à la retraite. Pour ce public, une action est menée en partenariat avec la Cité de la Santé situé à la Cité des sciences et de l'industrie.

Le service social propose aux assurés bénéficiaires de l'ASPA signalés par la CNAV des réunions d'information collectives afin de les informer sur la complémentaire santé et la prévention santé.

➔ Voir aussi : sorties d'hospitalisation et retour au domicile page [22](#)

○ **Café Social Dejean (Association Ayyem Zamen)**

Café Social DEJEAN

1 rue Dejean 75018 Paris

Métro : Château rouge (L4) / Bus 31 (arrêt Château rouge)

Tél : 01 42 23 05 93

Adresse mail : contact@cafesocial.org

Réception du public : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

Public : Personnes de + de 60 ans, parisiennes, adhésion 10€/an

Le Café Social est destiné aux personnes parisiennes, de plus de 60 ans, en situation de précarité, notamment migrantes. Pas de sectorisation, accueille les résidents du 18^e et autre arrondissement.

Le Café Social est un lieu d'accueil pour faciliter et permettre l'accès et le maintien des droits et des services dédiés aux personnes âgées. Permanence sociale tous les matins sans rendez vous.

Rompre l'isolement : lieu de vie chaleureux proposant un café, des animations culturelles, des sorties, des activités spécifiques pour les femmes, etc.

○ **Les Petits frères des pauvres**

Service Accompagnement vers le logement Paris Simplon

46 rue du Simplon 75018 Paris

Tél.: 01.85.73.60.50

Le projet social de l'association concerne les personnes de plus de 50 ans qui cumulent un état de vie très précaire, majoritairement en dessous du seuil de pauvreté, des problèmes de santé dus à l'âge et à l'expérience de vie, l'installation de la dépendance, et dans la plupart des cas un grand isolement relationnel.

Depuis 1988, l'association a étendu son champ d'intervention à la lutte contre la grande précarité des personnes vieillissantes ayant connu un parcours d'errance par un accompagnement vers et dans le logement.

D'autre part, notre équipe d'action spécifique d'accompagnement vers le logement accompagne des personnes du nord-ouest de Paris

Ces personnes nous sont orientées par les services sociaux, les associations et les partenaires.

A la même adresse, le « grand friend », lieu de resocialisation des personnes accompagnées par les petits frères des Pauvres propose : animations, sport, spectacles, petits déjeuners, ateliers informatiques... »

○ PIMMS (Point Informations Médiation Multi Services)

Paris Nord Ouest

11, avenue de la porte Montmartre 75018 Paris (à l'intérieur du bureau de poste)

Métro : Porte de Clignancourt (L4) ou Porte de St Ouen (L13) / Bus 60, 95, 137,341 ou PC3 (arrêt porte Montmartre)

Réception du public : lundi de 14h à 17h30 /mardi à jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 / vendredi de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h00

Accueil gratuit, sans rendez-vous.

Tél. : 01 56 55 50 02

Adresse mail : paris-nord-ouest@pimms.org

Paris Nord Est

3 bis, rue Jacques Kablé 75018 Paris

Métro : La Chapelle ou Stalingrad (L 2)

Réception du public : lundi de 14h00 à 17h30 /mardi à jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 / vendredi de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h00

Accueil gratuit, sans rendez-vous.

Tél. : 01 40 38 64 65

Adresse mail : paris-nord-est@pimms.org

Des médiateurs pour :

- Expliquer les courriers, les formulaires les factures et services (Eau, Électricité, Gaz, transport, logement, poste...) mise en place échéancier factures énergie,
- Orienter vers le bon interlocuteur, le bon service,
- Aider à remplir les dossiers administratifs,
- Accompagner aux démarches en ligne,
- Conseiller pour les économies d'énergie et prévention sécurité Gaz,

Les PIMMS ont convention avec :

PAM : Agents médiateurs du PIMMS vont au domicile de la personne qui sollicite le PAM pour la première fois pour évaluer les besoins et modalités de transports adaptées.

CNAV : aide pour les problématiques spécifiques concernant les droits à la retraite.

La Poste : pour démarches diverses

SNCF : pour la constitution des dossiers de demandes de cartes diverses

Pôle Emploi : pour aide aux démarches en lien avec pôle emploi

CPAM : pour aide à l'ouverture des droits

Le PIMMS possède un espace numérique en accès libre.

○ **Point d'Accès au Droit (PAD)**

PAD

2 rue de Suez 75018 Paris

Métro : Château Rouge (L4) / Bus 31 (arrêt Château Rouge)

Réception du public : mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h / jeudi de 13h30 à 18h00 / samedi de 9h30 à 12h30.

Uniquement sur rendez vous auprès de l'accueil du PAD.

Tél. : 01 53 41 86 60

Le PAD est un **lieu d'accueil gratuit et permanent** qui permet aux habitants du 18^e arrdt, notamment aux plus démunis, d'avoir accès à une **information de proximité** sur leurs droits (au sens juridique) , leurs devoirs et de bénéficier d'une **aide dans les démarches** concernant des problèmes juridiques ou administratifs.

Liste des permanences au point d'accès au droit :

Information sur les droits et obligations des locataires et propriétaires : Information en droit du logement. S'adresse aux locataires et propriétaires concernant les litiges relatifs au contrat de location (entrée dans les lieux, travaux, obligations des parties, paiement du loyer) et à sa résiliation (congé, expulsion, restitution du dépôt de garantie, etc.).

Droit du travail et Droit de la Famille : Permanences des avocats du Barreau de Paris.

Droit de la consommation : Information et aide aux démarches pour tous les litiges relevant du domaine de la consommation (crédits, contrats, assurances...).

Surendettement : Information et aide aux démarches pour tous les litiges relevant du domaine du droit bancaire et du surendettement.

Protection sociale : Information et aide aux démarches pour l'accès aux prestations sociales (invalidité, handicap, prestations familiales, accidents du travail, etc.).

Droit des étrangers et accès à la nationalité française : Information en matière de droit des étrangers et d'accès à la nationalité française, aide dans les démarches administratives.

Délégué du Défenseur des droits : Le délégué du Défenseur des droits règle directement les litiges qui mettent en cause une administration ou un service public au niveau local. Il intervient également en matière de droit à la non-discrimination.

Représentant du Médiateur de la Ville de Paris : Permanence ouverte à tout usager des services de la Mairie de Paris, qui n'arrive pas à obtenir une réponse, qui juge inadaptée la

réponse reçue, qui pense être l'objet d'une mesure injustifiée. Les domaines concernés sont: l'attribution d'aides ou d'allocations, l'accès à une crèche, une cantine scolaire ; toute question de voirie, d'hygiène, de dommages etc. impliquant la Mairie de Paris. Ne sont pas concernées : l'attribution de logements ; la contestation d'une décision de justice ; l'annulation de contraventions.

Permanences juridiques généralistes : Permanences assurées par les Relais d'accès au droit.

Aide aux victimes de violences conjugales : Membre du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes de l'arrondissement, le PAD 18 accompagne les personnes victimes de violences conjugales dans leurs démarches administratives ou juridiques.

○ **Autres permanences juridiques sur l'arrondissement**

Mairie : 1 place Jules Joffrin 75018. Métro Jules Joffrin (L12) / Bus 31, 60, 85.
Tél. : 01 53 41 18 18

Sur rendez-vous uniquement :

- Avocats : du lundi au vendredi de 17h00 à 20h00
- Médiateur de la ville : les mardis de 9h30 à 12h30
- Conciliateur : les jeudis de 9h00 à 12h00
- ADIL : du lundi au samedi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Sans rendez vous :

- FNACA-UFAC (anciens combattants) : les jeudis de 17h00 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h00
- ADIPR (Association pour la Diffusion de l'Information pour la Retraite) : 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 14h à 16h30. Site internet : www.adipr.fr

➔ Voir aussi : CLIC **page 21**

○ **Démarches pièce d'identité, passeport, titre de séjour**

Renouvellement de carte d'identité et ou de passeport :

Une brigade mobile de la préfecture de police est habilitée à recueillir les demandes de carte d'identité à domicile. Pour plus d'informations, appeler le 01.49.96.31.69 ou consulter le site www.prefecturedepolice.fr

Le service Tranquillité senior de la ville de Paris peut aider à la prise de rendez-vous et accompagne les jours des rendez-vous. Appeler le 01 42 76 77 77 et demander la circonscription 18.

Démarches relatives au droit des étrangers : renouvellement de titre de séjours :

Consulter le [site de la préfecture de police](#).

Il est préférable que la personne âgée se fasse accompagner pour ces démarches en préfecture.

A savoir : au bout du 5^e récépissé de demande de renouvellement, ce récépissé n'est plus à transmettre à la CAF ni à la CNAV.

Aide Juridique pour les titres de séjours :

Permanences de la CIMADE :

46 boulevard des Batignolles 75017 Paris

Métro : Rome (L2)

Réception du public : mardi après-midi, mercredi et jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

Renseignements téléphoniques du mardi au jeudi.

Tél.: 01 40 08 05 34

Pour les accompagnements physiques aux démarches :

➔ A voir : page [32](#)

○ Aide pour Constituer son dossier retraite

➔ A voir :

- PIMMS (page [12](#))
- SSP (page [10](#))
- Café Social Dejean (Parisien-ne-s + de 60 ans) (page [11](#))
- ADIPR (page [14](#))

○ Demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées :

Pour les personnes n'ouvrant pas droit à une pension de retraite :

Le dossier est à retirer en mairie (service des affaires générales) ou à imprimer sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16871>

Le dossier à transmettre :

Caisse des dépôts et consignation
Service Allocation Solidarité Personnes Âgées
5 rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 41 23

Pour les personnes pouvant prétendre à une pension de retraite :

Le dossier est à retirer auprès de la Caisse de retraite ou à imprimer sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16871>

Dossier à transmettre :

CNAV Ile de France
110 avenue de Flandres 75019 Paris

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources. Elle s'ajoute, dans une certaine limite, aux revenus personnels.

Critères :

- [Être âgé d'au moins 65 ans](#) (ou d'au moins 60 ans en cas d'inaptitude au travail reconnue)
- [Résider de manière régulière et stable](#) en métropole ou dans un département d'outre mer.

Si la personne est d'origine étrangère:

- détenir depuis au moins 10 ans un titre de séjour autorisant à travailler ou, si des titres de séjour précédents n'ont pas été conservés, justifier de cotisations pour la retraite durant ces 10 ans,
- soit être réfugié, apatride, bénéficiaire de la [protection subsidiaire](#) ou avoir combattu pour la France,
- soit être ressortissant d'un État membre de l'[Espace économique européen](#) ou de la Confédération suisse.

Conditions de ressources à remplir voir sur le site

Le service social CRAMIF propose aux assurés bénéficiaires de l'ASPA signalés par la CNAV des réunions d'information collectives afin de les informer sur la complémentaire santé et la prévention santé.

➔ Voir aussi :

- Service social CRAMIF (page [10](#))

○ CPAM agence d'accueil Clignancourt

CPAM Clignancourt

37 rue Belliard 75018 Paris

Métro : Porte de Clignancourt (L4)

Réception du public : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h0 à 16h / jeudi de 9h à 12h.

Prise de rendez vous sur le compte Amélie pour CMUC, ACS, arrêt de travail.

Bornes multiservices et accès internet en accès libre.

○ Permanence CPAM (pour assurés uniquement sur orientation des travailleurs sociaux ou professionnels de santé)

Pôle Santé Goutte d'Or

16/18 rue Cavé 75018 Paris

Métro Barbes (L4 ou 2) ou Chapelle (L2)

Tél. : 01 53 09 94 10

Réception du public : chaque mardi de 9h à 12h30 ou de 13h30 à 17h

Sur rendez-vous. Prise de rendez-vous par les travailleurs sociaux ou professionnels de santé auprès de l'accueil du PSGO.

Cette permanence ne concerne pas uniquement les habitants du quartier Goutte d'or. Elle est ouverte aux habitants du 18° sur orientation de leur référent à l'exception :

- des personnes bénéficiaires du RSA (permanence CPAM à l'Espace Parisien Insertion),
- des personnes relevant d'un *Sleep in*
- des personnes accompagnées par France Terre d'Asile (ces deux structures ont déjà des conventions spécifiques avec la CPAM)

Aide pour :

- compléter un dossier administratif (un changement d'adresse, l'ajout d'un enfant, etc...)

- à réunir les documents nécessaires
- pour des dossiers complexes ayant fait plusieurs navettes
- pour des personnes qui ne peuvent se rendre en agence (difficulté de déplacement, difficulté de compréhension)
- pour l'obtention d'une immatriculation
- pour les ouvertures ou renouvellement des dossiers de CMU, CMUC, ACS, AME
- pour des dossiers portant sur les indemnités journalières maladie, maternité, accident de travail

Ne sont pas traités les problèmes de remboursement, facturation, réclamation, ni la domiciliation.

Il s'agit d'un accueil physique des personnes, qui peuvent être reçues seules ou accompagnées du référent social. Les travailleurs sociaux peuvent ponctuellement venir rencontrer les collègues de la CPAM sur une plage horaire donc en s'inscrivant.

Toutefois la CPAM a mis en place une interface dédiée aux travailleurs sociaux:

➔ travailleurs-sociaux-cpam75.fr

○ **Bailleur Paris Habitat**

Direction Territoriale Nord Ouest / Pôle Social / Action Sociale Individuelle

38, rue le Peletier 75009 Paris

Tél. : 01 55 35 97 00

Permanences sur rendez-vous des conseillères sociales sur le 18^e arrondissement :

Quartiers Porte Montmartre / Porte de Clignancourt : mercredi, jeudi et vendredi

Agence Camille Flammarion

3, rue Camille Flammarion 75018 Paris

Métro : Porte de Clignancourt (L4) ou Jules Joffrin (L12)

Tél. : 01 53 41 11 00

Téléphone des conseillères : 01 53 41 11 06 ou 01 53 41 11 04

Quartier Goutte d'or : mercredi, jeudi et vendredi

Agence Chartres

32-42, rue de Chartres 75018 Paris

Métro : Barbés (L4 ou 2)

Tél : 01 44 92 31 95

Téléphone des conseillères : 01 80 50 16 50 ou 01 44 92 31 31

Quartier Firmin Gémier : jeudi et vendredi

Agence Firmin Gémier

2, rue Firmin Gémier 75018 Paris

Métro Guy Moquet (L13)

Tél. : 01 44 85 49 00

Téléphone des conseillères : 01 44 85 49 09 ou 01 56 35 97 73

Des conseillères en économie sociale et familiale interviennent auprès des résidents du parc social Paris Habitat et effectuent des permanences ou des visites à domicile. Elles interviennent majoritairement dans le cadre :

- **des impayés de loyers** autres qu'un incident de loyer ponctuel géré par les chargés de gestion locative, de la **prévention des expulsions** en phase précontentieuse et contentieuse afin de trouver des solutions pour le maintien dans les lieux (études

budgétaires, examen des droits, accès aux droits en cours de bail CAF et Ville de Paris, protocoles d'accord, aide au dossiers de surendettement, orientation vers partenaires sociaux etc..)

- **de multi-difficultés** : fragilité, handicap, adaptation du logement, troubles, isolement, défaut d'entretien du logement (Diogène) en lien avec les partenaires internes et externes.

- **Autres problématiques autour du logement (litige avec propriétaire, insalubrité, travaux ...)**

Permanence de l'ADIL en Mairie :

➔ **A voir** : page [14](#)

Service Technique de l'Habitat : pas de réception du public

Direction du Logement et de l'Habitat / Service Technique de l'Habitat

17 boulevard Morland

75181 Paris Cedex 04

Tél. : 01 42 76 89 43 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Service chargé du contrôle de la salubrité des logements. Doit être saisi par écrit sur papier libre ou à l'aide du signalement d'insalubrité téléchargeable sur paris.fr

A réception du signalement, un dossier est ouvert : un avis de passage est adressé au plaignant pour l'informer de la date de visite d'un inspecteur de salubrité. La saisine peut se faire également via le Service Social de Proximité (SSP). Procédure spécifique d'articulation entre le SSP et le STH (SSP page [10](#)).

- **Situation de maltraitance à personne âgée**

Appeler :

- **39 77, la plate-forme nationale d'écoute contre la maltraitance** gérée par ALMA, l'association Allo maltraitance des personnes âgées et/ou personnes handicapées, qui dispose de centres d'écoute.

OU

- **ALMA Paris** : 117 rue de Charenton 75012 Paris / Tél. : 01 42 50 11 25 / adresse mail : ecoute.alma75@gmail.com. Permanences téléphoniques les mardis et vendredis de 10h à 13h et jeudi de 13h30 à 16h30.

OU

- **Paris Aide aux Victimes** : 12 rue Charles Fourier 75013 Paris / Tél. : 01 45 88 18 00 / adresse mail : contact13@pav75.fr. Permanences du lundi au vendredi de 9h à 17h.

OU

- **CLIC Paris Émeraude Nord-Ouest** (page 18) ou le Service Social de Proximité (page 6), qui interviendront dans le cadre de la procédure signalement de personnes vulnérables.

- **Protection juridique adulte vulnérable**

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée (MASP)

Cette mesure est mise en œuvre par les services sociaux du département. SSP (P 6),

À la différence de la mesure d'accompagnement judiciaire, la mesure d'accompagnement social fait l'objet d'un contrat d'accompagnement social personnalisé.

Elle peut également être ouverte à l'issue d'une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) arrivée à échéance.

Cette mesure vise à aider une personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources et ses prestations sociales.

La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

La MAJ est une mesure judiciaire par laquelle un mandataire judiciaire à la protection des majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

À la différence de la MASP, elle est contraignante : elle n'est pas accompagnée d'un contrat et s'impose au majeur.

Sont concernés les majeurs :

- ayant fait l'objet d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui a échoué à rétablir leur autonomie dans la gestion de leurs ressources, et dont la santé et la sécurité sont de ce fait menacées,
- qui, par ailleurs, ne font pas l'objet d'une mesure de curatelle ou tutelle,
- et pour qui toute action moins contraignante (par exemple : application des règles relatives aux droits et devoirs du conjoint) s'avère insuffisante.

La MAJ ne peut être prononcée qu'à la demande du [procureur de la République](#).

Sauvegarde de justice

Besoin de représentation sur certains actes

Il s'agit d'une personne majeure :

- dont les facultés sont altérées et pour laquelle une solution moins contraignante suffit en temps normal (par exemple : une procuration),
- et qui a besoin ponctuellement d'être représentée pour certains actes déterminés (par exemple : une vente immobilière).

Besoin de représentation durable

Il s'agit d'une personne majeure :

- dont les facultés sont durablement atteintes (facultés mentales ou facultés corporelles empêchant l'expression de la volonté),
- et qui a besoin d'une protection immédiate pendant l'instruction de la demande aux fins de mise en place d'une mesure plus protectrice ([tutelle](#) ou [curatelle](#)).

➔ **Procédure :**

Sauvegarde par déclaration médicale

La sauvegarde médicale résulte d'une déclaration faite au procureur de la République :

- soit par le médecin de la personne, accompagnée de l'avis conforme d'un psychiatre,
- soit par le médecin de l'établissement de santé où se trouve la personne.

Sauvegarde de justice sur décision du juge des tutelles

La mise sous sauvegarde de justice sur décision du juge des tutelles ne peut être demandée au juge que [par certaines personnes](#).

La demande doit comporter les pièces suivantes :

- formulaire de demande [cerfa 15424*01](#) rempli ;
- [certificat médical circonstancié](#) établissant l'altération des facultés de la personne.

Curatelle

Curatelle simple :

La personne accomplit seule les actes de gestion courante (dits actes d'administration ou actes conservatoires), comme la gestion du compte bancaire ou la souscription d'une assurance.

En revanche, elle doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants (dits [actes de disposition](#)). Par exemple, le curateur doit consentir à un emprunt.

Curatelle renforcée :

Le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

Curatelle aménagée :

Le juge énumère, les actes que la personne peut faire seule ou non.

→ Procédure

Demande au juge des tutelles au tribunal d'Instance.

L'ouverture d'une curatelle ne peut être demandée au juge que [par certaines personnes](#).

La demande doit comporter les pièces suivantes :

- formulaire de demande [cerfa 15424*01](#) rempli ;
- [certificat médical circonstancié](#) établissant l'altération des facultés de la personne

Tutelle

La tutelle s'adresse à une personne majeure ayant besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile :

- du fait de l'altération de ses facultés mentales ;
- ou lorsqu'elle est physiquement incapable d'exprimer sa volonté.

→ Procédure

L'ouverture d'une tutelle peut être demandée au juge des tutelles par :

- la personne à protéger ou la personne avec qui elle vit (époux, partenaire ou concubin) ;
- un parent ou un [allié](#) ;
- une personne entretenant avec le majeur des liens étroits et stables ;
- la personne qui exerce (déjà) la mesure de protection juridique (curateur ou tuteur) ;
- ou le [procureur de la République](#).

La mesure est proportionnée et individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles de l'intéressé.

La demande doit comporter les pièces suivantes :

- formulaire de demande [cerfa 15424*01](#) rempli ;
- [certificat médical circonstancié](#) établissant l'altération des facultés de la personne.

Elle est adressée au juge des tutelles du Tribunal d'Instance dont dépend le lieu de résidence du majeur à protéger.

Pour toutes ces mesures une évaluation sociale ainsi qu'un rapport social sont nécessaires. Pour plus d'informations se rapprocher du Service social de proximité (page [10](#))

PERTE D'AUTONOMIE

o CLIC PARIS Émeraude Nord Ouest (8^e, 17^e, 18^e)

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

3, place Jacques Froment 75018 Paris

Métro : La Fourche (L13) / Bus 95 (arrêt Place Carpeaux)

Tél.: 01 53 11 18 18

Fax: 01 53 11 18 19

Adresse mail : contactparisnord-ouest@clicparisemeraude.fr

Réception du public : lundi, mardi, jeudi de 9h à 17h30 / mercredi de 9h à 13h / vendredi de 9h à 17h.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est :

- **un guichet d'accueil de proximité** pour tous les seniors à partir de 60 ans, leurs aidants et leur entourage,
- **une offre individualisée et adaptée** aux besoins de la personne en **perte d'autonomie**, des problématiques des plus simples aux plus **complexes** (*soutien à domicile, accès aux soins, hébergement temporaire, refus d'aide et de soins, syndrome de Diogène, isolement, précarité, troubles psychiatriques, les ruptures d'hébergement*),
- **un soutien** pour des situations médico-psycho-sociales, qui demandent des réponses **plurielles et coordonnées**,
- **une structure de coordination gérontologique** qui s'appuie sur les services et les partenariats existants sur le territoire,
- Un **lieu ressource** pour le public et les professionnels offrant une information générale et une documentation actualisée,
- **Animateur du réseau gérontologique** proposant des **actions d'information et de formation** en faveur des aidants et des professionnels.

Les professionnels, secrétaires d'accueil et coordinateurs du CLIC assurent **la continuité d'un accueil physique et téléphonique** des usagers et des professionnels, en permanences physiques et téléphoniques distinctes, permettant de répondre aux différentes demandes d'information et d'orientation et d'apporter une aide à la décision.

Cet accueil est réalisé par :

- une secrétaire, qui assure le premier niveau de réponse,
- une coordinatrice qui assure le second niveau de réponse.

Une évaluation globale est réalisée au domicile, si nécessaire conjointement avec d'autres partenaires, afin d'élaborer avec la personne âgée et ses proches un plan d'aide individualisé.

Permanence Juridique au sein du CLIC :

Le Relais d'Accès au Droit Solidarité Paris assure une permanence juridique hebdomadaire sur rendez-vous au CLIC le mardi de 14h à 16h.

Les parisiens et parisiennes âgés de 60 ans et plus ainsi que leur famille peuvent y obtenir des conseils gratuitement.

○ Sortie d'hospitalisation des personnes âgées

POST-ARDH (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation)

Lorsque l'ARDH est nécessaire le service social hospitalier contacte le service d'aide à domicile avant la sortie et signale la personne âgée à la structure évaluatrice de Paris (REGENORD ou EVAL SUD) qui réalisera le plan d'aide.

La mise en place de l'ARDH est possible pendant trois mois, et concerne aussi les personnes bénéficiant de l'aide sociale. Mais ne peut être renouvelée dans le cadre du dispositif post-ARDH pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

La CNAV signale par listing au service social CRAMIF les personnes bénéficiant de l'ARDH. L'assistant social de la CRAMIF intervient dans le cadre du dispositif POST-ARDH (GIR 5-6), afin de s'assurer de l'effectivité de l'intervention du service d'aide à domicile et d'évaluer avec la personne âgée et son entourage, la nécessité de prolonger l'intervention de l'aide à domicile, mais également de lui apporter des réponses adaptées en fonction de sa situation. Si la personne âgée est en GIR 4, l'assistant de service social l'aide à constituer un dossier de demande d'allocation personnalisée à l'autonomie.

Pour précisions contacter le service social CRAMIF :

→ **A voir** : page [10](#)

PRADO (Programme de Retour à Domicile)

Concerne les personnes âgées ou pas.

L'orientation est faite via l'hôpital ou la clinique qui a passé convention avec la caisse primaire d'assurance maladie (pour le 18^e uniquement Hôpital Lariboisière).

Des conseillers de la CPAM interviennent dans les établissements hospitaliers dans les services (orthopédie, cardiologie, pneumologie...). Beaucoup de personnes âgées sont orientées sur ce dispositif.

Les conseillers CPAM s'occupent de la mise en place du paramédical (infirmier, kiné, ergo thérapeute pour aménagement du logement etc...) et effectuent un signalement au service social CRAMIF pour les aides humaines et soutien à domicile.

Vérifier auprès du service social CRAMIF si la personne âgée a bien été signalée.

→ **A voir** : page [10](#)

○ Aménager le logement

L'aide des ergothérapeutes

Pour aménager le logement par des travaux ou adapter celui-ci par des aides techniques, il faut être bien accompagné. Les ergothérapeutes sont les professionnels les plus adaptés pour évaluer avec les personnes les besoins d'aménagement et les solutions adaptées.

- Lors d'acquisitions d'aides techniques, un essai préalable dans les conditions d'utilisation est toujours nécessaire. Une aide technique est forcément personnalisée. Les revendeurs de matériel peuvent se déplacer à domicile pour faire les essais. Certaines aides techniques sont remboursées par la sécurité sociale, entièrement ou partiellement, sur ordonnance. Certaines mutuelles peuvent compléter le remboursement sécurité sociale ou prendre en charge du matériel.

- Pour l'aménagement du domicile il est possible de trouver des financements. L'ergothérapeute est en capacité d'apporter des renseignements et d'aider à monter les dossiers.
- Où trouver un ergothérapeute ? Dans les structures d'aides (SSIAD, SSAD, SAPSAD, équipe mobile gériatrique, réseau de santé), à la MDPH, en libéral, à ESCAVIE ou à SOLHIA.

L'Espace Idées Bien Chez Moi

7 Cité Paradis 75010 Paris

Tél. : 01 71 72 58 00

Adresse mail : accueil@espace-idees.fr

Site internet : <https://www.ag2rlamondiale.fr/tous-nos-services/decouvrez-le-lieu-espace-idees-bien-chez-moi-pour-adapter-le-logement-a-la-perte-d-autonomie>

Hall d'exposition présentant des aides techniques.

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

SOLHIA

27 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

Tél. : 01 42 81 97 70

Site internet : <https://www.soliha.fr>

Structure qui accompagne pour le projet d'aménagement du domicile avec des ergothérapeutes.

ESCAVIE

14 ter rue de Tanger 75019 Paris

Tél. : 01 40 05 67 51

Site internet : <https://www.cramif.fr/escavie>

Centre d'Information et de Conseil en Aide Techniques (CICAT). Showroom de démonstration pour les particuliers et pour les professionnels avec une équipe d'ergothérapeutes conseils.

Ergothérapeute libéral se renseigner auprès de l'**ANFE** (Association Nationale Française des Ergothérapeutes) :

Site internet : <http://www.anfe.fr/annuaire>

○ Demander l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie s'adresse à l'ensemble des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie nécessitant un soutien de la collectivité. Il s'agit d'une allocation universelle attribuée par le conseil, départemental destinée à améliorer la prise en charge à la suite d'une perte d'autonomie (altération des fonctions physiques et/ou mentales).

L'APA concerne les personnes âgées résidant à leur domicile (APA à domicile) et les personnes âgées hébergées en établissement (APA établissement).

APA à domicile :

L'APA à domicile sert à financer tout ou partie des dépenses permettant le maintien et le soutien à domicile de la personne âgée. Cela peut concerner :

- une aide humaine assurée par une personne en emploi direct ou un service prestataire pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette, ménage, etc.),
- du matériel spécifique (matériel d'incontinence, siège de douche, etc.),
- des services divers et variés (portage de repas, séance de coiffure, téléalarme, transport, etc.).

L'évaluation du degré d'autonomie, effectuée par l'équipe médico-sociale APA est un préalable pour déterminer les aides nécessaires et le calcul de l'allocation. Le montant varie en fonction des ressources et du plan d'aide élaboré.

Évaluation :

L'équipe médico-sociale se rend au domicile pour une évaluation multidimensionnelle. La perte d'autonomie est déterminée à l'aide de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso- Ressources). La grille Aggir évalue les capacités de la personne âgée à accomplir 10 activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et 7 activités domestiques et sociales, dites illustratives. Niveau de 1 (le plus dépendant) à 6 (le moins dépendant).

APA établissement :

Permet aux personnes âgées de s'acquitter d'une partie du tarif dépendance de l'établissement correspondant à leur degré de perte d'autonomie. La personne doit déjà être admise dans une structure d'hébergement pour personne âgée (EHPAD ou USLD).

Les dossiers peuvent être sollicités et déposés auprès du CASVP service personnes âgées (voir p), ou les demande peuvent être faites en ligne sur apa.paris.fr

Attention : Pour l'APA établissement, si la personne âgée se trouve dans un établissement hors de Paris, il faut déposer la demande au : Pôle Service aux usagers (Service des Aides Sociales à l'Autonomie – SASA).

APA en Urgence :

Dans certaines situations médicales et/ou sociales, l'APA à domicile peut être demandée en urgence directement auprès de l'EMS APA. Contacter l'EMS APA pour en connaître les modalités.

Le CLIC et ou le SSP peuvent aider à la constitution du dossier (voir page [21](#) et page [10](#)).

La demande est ensuite traitée au niveau du conseil départemental

Seules les personnes classées dans l'un des groupes 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA.

Les personnes classées dans les groupes 5 et 6 sont à orienter vers la CNAV pour le régime général, le RSI (Régime Social des Indépendants) ou la MSA (mutualité sociale agricole).

L'aide sociale légale peut aussi être sollicitée pour une aide à domicile (+ de 65 ans) auprès du CASVP en fonction des revenus.

Contacts une fois la demande effectuée :

APA à Domicile :

Équipe Médico-sociale APA

94/96 quai de la Râpée 75012 Paris

Accueil téléphonique uniquement

Secrétariat : 01 42 76 84 99

Par courrier

DASES / Sous-direction de l'autonomie

Equipe médico-sociale APA

94/96 quai de la Râpée 75570 PARIS Cedex 1

Par mail : dases-ems-apa-territoire2@paris.fr

APA en établissement :

Pôle Service aux usagers (SASA)

Tél. : 01 71 28 63 63

Section 5

Accueil téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30.

Par courrier :

DASES – Sous-direction de l'autonomie

Service des aides sociales à l'autonomie

Pôle usagers - Section 5

94/96 quai de la Rapée 75570 PARIS Cedex 12

Par mail : uniquement pour transmettre des documents

Section 5 : dases-basa-section5@paris.fr

Contactez le **CASVP** :

➔ **A voir** : page [9](#)

Contactez le **CLIC** pour avoir la liste des prestataires intervenant sur le 18^e :

➔ **A voir** : page [21](#)

SANTÉ / SOINS

- **Personnes en troubles de la mémoire, maladie d'Alzheimer ou apparentées**

Hôpital Bretonneau

23 rue Joseph de Maistre 75018 Paris

Métro : Place de Clichy (L2) ou La Fourche (L13)

Tél.: 01 53 11 17 01

- Pour les personnes de plus de 70 ans et plus ayant un besoin d'évaluation des troubles somatiques, comportementaux et/ou cognitifs, de ses difficultés sociales et psychologiques ou ayant un besoin d'évaluation somatique spécialisée.

- Sur demande des médecins traitants : consultations gériatriques externes, Equipe Mobile Gériatrique, service de gestion de cas, médecin du réseau Quiétude, services hospitaliers, médecins EHPAD, équipe mobile EHPAD,
- Les professionnels : gériatre, IDE, Aide-soignant, assistant social, rééducateurs, diététicien, psychologue...

Financement : SS – PEC 100% si ALD30, ou PEC Mutuelle

Cout journalier pour le patient : 0

Consultation mémoire :

Prendre rendez-vous au 01 53 11 17 00.

Il est nécessaire d'avoir un courrier médical pour la demande de rendez-vous.

Permet de diagnostiquer des troubles de la mémoire, ou de rassurer, de prescrire des traitements spécifiques et de mettre en place une prise en charge adaptée à la pathologie.

Hôpital de jour :

Prendre rendez-vous au 01 53 11 17 00.

Il est nécessaire d'avoir un courrier médical pour la demande de rendez-vous.

Assure des missions d'évaluation, de diagnostic, de réadaptation.

- Hôpital de jour d'évaluation: bilan diagnostic pluridisciplinaire, préconisation d'un plan d'aide et/ou orientation vers Hôpital de jour de réadaptation, ou un accueil de jour ou une Équipe spécialisée Alzheimer (ESA). Le bilan se fait sur une journée (renouvelable si nécessaire).
- Hôpital de jour de réadaptation : la prise en charge dure trois mois, renouvelable en fonction du bilan d'étape. Plusieurs ateliers sont proposés, animés par des rééducateurs spécialisés (ergothérapeute, psychologue, orthophoniste, neuropsychologue, assistante sociale, art-thérapeute, diététicienne...) en fonction du diagnostic.

Objectifs :

- Remettre la personne âgée en capacité de faire et de participer à des activités,
- Améliorer l'estime de soi, Revaloriser la personne,
- Accompagner d'un point de vue social,
- Favoriser les relations avec l'accueil de jour

L'accueil de jour :

Les centres d'accueil de jour sont des structures médico-sociales. Ce sont des lieux qui accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées de plus de 70 ans ayant des troubles cognitifs (diagnostic posé) vivant à domicile, **encore en capacité de participer aux activités ou ayant encore un intérêt à la vie collective**, ayant un référent (familial, tuteur, Gestionnaire de Cas MAIA, entourage, services sociaux...) et un médecin traitant.

L'accueil de jour reçoit des personnes ayant des troubles du raisonnement, de l'attention, de la mémoire, qui sortent du vieillissement normal avec un retentissement sur l'autonomie avec des changements d'habitudes du comportement (désinhibition, hallucination, répétition d'oubli). La personne peut venir une à trois fois par semaine.

Objectifs :

- Étayer et favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions
- Stimuler les fonctions cognitives et aider au maintien de l'autonomie

- Resocialiser
- Améliorer la qualité de vie
- Soutenir les aidants
- Suivre le plan d'aide

Activités proposées :

- Ateliers de stimulation cognitive et sensorielle
- Travail sur les fonctions exécutives, sur la mémoire
- Ateliers de psychomotricité
- Activités manuelles et artistiques
- Réévaluation et adaptation

La demande en accueil de jour est faite par le patient et/ou sa famille eux-mêmes.

L'évaluation d'entrée est réalisée par le médecin et le neuropsychologue puis la personne est présentée à l'équipe.

Heures d'ouvertures : de 9h à 17h du lundi au vendredi (**non sectorisé**)

Les professionnels : gériatre, neuropsychologues, psychomotriciens, aide médico-psychologique, animateurs

Financement : APA, SS, Aide extralégale

Coût journalier : en fonction des ressources

Durée Prise En Charge (PEC) : non limitée. Présence pluri hebdomadaire

Sites d'accueil de jour :

- **Casa Delta 7** : 53, avenue de la porte de Saint Ouen 75017 Paris – Tél.: 01 46 07 43 33
- **Casa Delta 7** : 5, Rue Tristan Tzara 75018 Paris – Tél. : 01 42 05 10 12
- **Geneviève Laroque** : 10, rue de la Tour des Dames 75009 PARIS – Tél.: 01 55 32 09 35
- **Denise Grey** : 7, rue du Buisson St Louis 75010 PARIS – Tél. : 01 42 06 43 78

○ **Équipe spécialisé Alzheimer (ESA)**

Inscrites dans la mesure 6 du plan Alzheimer 2008-2012, les ESA sont portées par des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Elles sont dédiées à toute personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée (troubles cognitifs, mémoire...) diagnostiquée ayant des troubles modérés pouvant encore apprendre. C'est un suivi individuel au domicile de la personne.

Objectifs : travailler à partir de ce qui est maintenu en comprenant les fonctions exécutives (savoir dans quel ordre la personne fait les choses par exemple)

- Maintenir à domicile : bilan d'adaptation du logement,
- Maintenir les capacités restantes, lutter contre la perte d'autonomie : éducation thérapeutique, réhabilitation et stimulation cognitive...
- Accompagner dans la mise en place des aides (travailler sur les appareils, l'environnement) et aides humaines (introduction d'AVS)
- Travailler avec les aidants : compréhension et acceptation de la maladie
- Conseiller les professionnels

Sur prescription médicale : PEC 100% SS

Sur une durée limitée : 12-15 séances de réhabilitation sur trois mois renouvelable une fois par an.

Au domicile : sans limite d'âge

Professionnels : psychomotricien, ergothérapeute, aide médico-psychologiques, aide-soignant.

Equipe spécialisée Alzheimer (ESA) ADIAM :

42 rue Peletier 75009 Paris

Tél. : 01 42 80 43 49

○ Plateforme de répit

Les plateformes d'accompagnement et de répit ont été mises en place dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. Les plateformes sont portées par des Accueils de jour ou des EHPAD. Elles s'adressent aux aidants conjoints ou enfants des patients diagnostiqués Alzheimer ou maladies apparentées sans aucune limite d'âge.

Objectifs :

- Répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des aidants
- Proposer des espaces de répit individuels et collectifs pour les aidants
- Favoriser le maintien du lien social, relationnel et la vie à domicile
- Accompagner les aidants dans la compréhension et l'acceptation de la maladie d'Alzheimer

Elle propose :

Des actions individuelles (dispositif de soutien psychologique et social - 2 fois/mois maximum)

- Prendre de la distance, accompagner l'acceptation du deuil de la relation, accompagner l'entrée en institution.
- Délivrer des informations sur la maladie, orienter vers le secteur libéral.

Des actions collectives pour les aidants :

- Un cycle de Formation d'échanges et partages d'expériences autour de la maladie d'Alzheimer : mode de communication, aides existantes, transmission de savoir. 8 rencontres de deux heures (16h30 - 18h30) avec un temps de conférences avec des personnes extérieures au dispositif (orthophoniste, travailleur social...) + un temps de paroles.

La personne malade est accueillie à l'accueil de jour pendant ce temps-là.

- Un groupe de parole : à la demande des aidants. 8 séances /personnes sur des thèmes choisis. 1fois/trimestre
- Un groupe de réflexion sur le thème de l'entrée en institution : Lieu d'information et d'échanges : cycle de deux mois/2 ans. 3 rencontres avec des professionnels d'EHPAD permettant de répondre aux questions en dehors de l'urgence. Cet espace entre pairs permet de cheminer autour de la décision d'entre en institution qui est difficile à faire.
- Un groupe de relaxation animée par une psychomotricienne : cycle de 7 séances/an. C'est un espace de détente permettant d'apprendre à gérer différemment leurs émotions (approche corporelle).

Des actions collectives aidant-aidé : temps de partage aidant/aidé

- Sorties culturelles dans le mois : proposer des moments de plaisir à deux, se retrouver ensemble avec d'autres familles...
- Atelier théâtre, 1x/an. Avec le binôme aidant-aidé. Participation à la représentation au choix.
- En partenariat avec l'Association Artz : proposition de sorties dans un lieu culturel,
- Culture à l'hôpital : relaxation, danse, accueil à la journée (samedi et dimanche)...

Plateforme de répit DELTA 7

5, rue Firmin Gémier 75018 Paris

N° vert 0 800 877 707 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Adresse mail : 75@delta7.fr

Accueil sur RDV : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Les aidants peuvent appeler directement la plateforme. Mais tout professionnel peut prendre contact en accord avec la personne. La plateforme prendra alors contact avec l'aidant.

Les professionnels : une psychologue et une coordinatrice sociale.

Les accompagnements, formations et groupes de parole sont gratuits.

○ Soins pour les personnes en perte d'autonomie :

Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées ou atteintes de maladies chroniques. Ils contribuent au maintien des personnes à leur domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie.

Objectifs :

- Éviter une hospitalisation
- Prévenir la perte d'autonomie
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- Retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

Les soins dispensés sont des soins d'hygiène et de confort, la préparation et la surveillance de la prise des médicaments, des pansements etc. Pas de soins complexes et longs qui relèvent alors de l'Hospitalisation à Domicile (HAD). La présence d'ergothérapeute au sein des SSIAD permet une évaluation de l'accessibilité du domicile et l'installation de matériel adéquat à l'accompagnement.

Ces interventions peuvent être de courtes, moyennes ou longues durées selon l'état de santé et les besoins du patient.

Il existe sur Paris des SSIAD renforcés : SSIAD ayant la possibilité d'augmenter la fréquence et le temps passé auprès des personnes âgées du fait de besoins en soins importants et chroniques. Cela permet aussi de sécuriser certaines sorties d'hospitalisation.

Prise En Charge (PEC) : 100% par l'Assurance Maladie y compris les prestations de l'ergothérapeute (sur prescription médicale).

Professionnels : Infirmière diplômée d'état (IDE), Aides soignant, ergothérapeutes

Horaires d'ouvertures : de 8h30 à 17h30 (accueil) et du Lundi au dimanche (soins).

AMSAV

136, rue Championnet 75018 Paris

Tél : 01 42 52 93 10

Fax : 01 42 52 28 87

Adresse mail : accueil.saad@amsav.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

DomusVi

59, rue Eugène Carrière 75018 Paris

Tél.: 01 58 60 35 20.

Horaires (bureaux) : du lundi au vendredi de 8h à 18h

➔ **Interventions du personnel de soins :**

Horaires : 7/7 jours de 8h00 à 20h00

Tél : 01 58 60 35 23 /

Fax : 01 58 60 35 26

Adresse mail : ssiad-renforce@domusvidomicile.com

SSIAD du CASVP

Résidence Caulaincourt

108 rue de Caulaincourt 75018 Paris

Tél. : 01 42 55 45 45

Résidence Bon Accueil

17 rue de Laghouat 75018 Paris

Tél. : 01 32 23 99 32

L'Équipe mobile gériatrique externe (EMGE)

Hôpital Bretonneau

23 rue Joseph de Maistre 75018 Paris

Tél.: 01 53 11 18 22 ou 23

Fax : 01 53 11 16 99

L'équipe est composée de 2 infirmiers, une psychologue et des ergothérapeutes

Intervention sur demandes des professionnels uniquement

L'équipe propose des évaluations à domicile à la demande des professionnels pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

Les problématiques traitées sont : les troubles cognitifs et/ou du comportement, les syndromes de Diogène, les conduites addictives, les refus de soins ou de suivi médical, la douleur, les palies, la dénutrition les chutes et l'aménagement du domicile...

Les Infirmières d'e l'EMG peuvent intervenir aussi dans les EHPAD pour des évaluations et des formations.

Le réseau Quiétude gériatrique

Propose des évaluations gériatriques **à domicile** et aussi des évaluations de la douleur.

Sur demande des professionnels uniquement. Tél. : 01 43 36 20 27

Service de gestion de cas MAIA Paris Nord-Ouest (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie)

La MAIA : impulsée dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012, vise à mettre en place une dynamique d'intégration des services d'aide et de soins au bénéfice des personnes âgées en perte d'autonomie, sur un territoire précis. C'est une méthode de travail innovante qui cherche à décloisonner les secteurs sanitaire, social et médico-social afin de rendre l'offre plus lisible et fluide et de raccourcir le parcours de santé des personnes âgées. Il s'agit d'un processus continu et commun d'amélioration de la continuité des services d'accompagnement et de soins grâce à un partage d'outils, de méthode et de procédure.

Le service de gestion de cas : propose un suivi intensif et au long cours pour des personnes dites en situation complexe définie par des indicateurs nationaux. Les gestionnaires de cas sont dédiés à la coordination des interventions auprès des personnes âgées de + 60 ans dont la complexité de la situation met en jeu la fluidité de leur parcours. Les gestionnaires de cas sont formées à l'évaluation multidimensionnelle et à la coordination.

Sur demande de professionnels uniquement et réception du FAMO

(Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle et d'orientation)

Après une visite à domicile conjointe avec le professionnel demandeur, une analyse des critères d'inclusion est faite en équipe pour valider l'inclusion en gestion de cas.

Hôpital Bretonneau

23 rue Joseph de Maistre 75018 Paris

Tél.: 01 53 11 18 00 (poste : 2888) ou 01 53 11 17 97 ou 18 24 ou 17 96

Fax : 01 52 11 18 19

Critères d'accès à la gestion de cas

**En l'absence de situation médicale aiguë ou de crise,
la gestion de cas s'adresse à une personne de 60 ans et plus qui souhaite rester à domicile**

Une personne peut bénéficier d'un gestionnaire de cas *si les 3 critères suivants sont présents* :

1- Critère 1 validé si :

Situation instable qui compromet le projet de maintien à domicile en raison de :

- problème d'autonomie fonctionnelle : Activités de la Vie Quotidienne et/ou Activités Instrumentales de la Vie Quotidienne (soit ce qui concerne l'environnement : ménage, courses...)
- et problème relevant du champ médical
- et problème d'autonomie décisionnelle (individuel ou lié à l'environnement)

*Si l'un des trois problèmes est absent, la situation ne relève pas de la gestion de cas
Si les trois problèmes sont présents, le critère est validé*

2- Critère 2 validé si :

- Aides et soins insuffisants ou inadaptés

3- Critère 3 validé si :

- Pas de personne ressource de l'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner les réponses aux besoins

En conclusion, si les 3 critères sont validés, alors la multiplicité des champs à suivre et l'intensité de l'accompagnement (fréquent et continu dans tous les domaines) nécessite le suivi par un gestionnaire de cas.

NB : Un simple renforcement des aides n'est pas suffisant pour mobiliser un gestionnaire de cas

Si un des critères au moins n'est pas validé, la situation ne relève pas de la gestion de cas. Elle devra être orientée vers un autre service du guichet intégré.

MOBILITÉ / AIDE AU DÉPLACEMENT

○ PAM 75

PAM 75

48 rue Gabriel LAME 75012 Paris

Métro : Cour Saint-Emilion (L14)

Réception du Public : du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 (sauf le 1^{er} Mai)

Permanence téléphonique : 7j/7 de 7h à 20h tous les jours de l'année (sauf le 1^{er} Mai)

Tél.: 01 53 44 12 59

Site internet : www.pam75.info

Le service PAM75 assure le transport et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mais aussi des personnes âgées dépendantes et résidant sur Paris, du lieu de rendez vous jusqu'à destination, de porte à porte si nécessaire. Tous déplacements (loisirs, travail, santé...) dans Paris mais aussi dans toute l'Île de France. Cout en fonction du kilométrage.

Les conseillers écoutent, renseignent, aident à constituer le dossier et enregistrent les réservations.

Important

Pour tous nouveaux clients du PAM, le PAM déclenche le médiateur du PIMMS qui va au domicile faire une évaluation sur la base d'un questionnaire pour préciser les besoins de la personne pour ses déplacements et en fonction de sa capacité de mobilité. Voir aussi PIMMS p 9

○ Tranquillité sénior

Direction de la prévention sécurité protection de la ville de Paris

Mission accompagnement et protection du 18^e

94 rue des Poissonniers 75018

Adresse mail : Dpsp-cal-18@paris.fr

Pas de réception du public

Contact uniquement par téléphone au 01 71 28 19 01/05

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Service d'accompagnement des personnes âgées vers les établissements bancaires pour toutes opérations. Les accompagnateurs sont des inspecteurs de sécurité de la ville de Paris assermentés.

Service qui peut être mobilisé également pour accompagnement en antenne de police pour les renouvellements de carte d'identité, permis, titre de séjour en cas de perte ou de vol.

Service gratuit.

➔ **A voir aussi** : démarches pièce identité titre de séjours, passeport (page [14](#))

Déplacements en voiture. Les véhicules ne sont pas adaptés au transport de personnes handicapées.

○ Carte Mobilité Inclusion (CMI) : Invalidité/priorité/stationnement

La demande est faite auprès de l'Équipe Médico-Sociale APA (EMS APA) ou via le formulaire de demande APA pour les nouvelles demandes. Si la personne ne peut bénéficier de l'APA elle doit s'adresser à la MDPH. Pour en savoir plus contacter l'EMS APA page 21. Si la personne âgée bénéficie de l'APA à domicile, elle peut faire une demande de CMI qui remplace l'ancienne carte d'invalidité/station debout pénible/stationnement. Pour les personnes en GIR 1 et 2, la carte d'invalidité et stationnement est attribuée d'office, la demande est tout de même à faire.

Pour les GIR 3 et 4, la demande de la carte priorité et stationnement sera évaluée par l'équipe de l'EMS APA.

○ Association Votre Village à Tous (AVVAT)

AVVAT

14 rue Eugène Fournière 75018 Paris

Tél. : 07 58 02 72 69

Adresse mail : associationavvat@gmail.com

Permanence téléphonique : les mardis et jeudis de 8h00 à 18h00 ou bien laisser un message.

Association de quartier, qui propose des bénévoles pour aider les personnes âgées dans la gestion du quotidien. Celles-ci doivent être en capacité de se déplacer même avec aide (pas de personnes appareillées en fauteuil). Service gratuit

- **Aide** aux démarches administratives, aux courriers, gestion des rendez vous, accompagnement physique vers administrations, services médicaux, courses...
Délai avant intervention 48h

○ Titre de transports

Carte Navigo et carte Améthyste :

➔ **A voir** : CASVP (page [9](#))

LOISIRS / LIEN SOCIAL

Clubs émeraude du CASVP :

→ A voir : page [9](#)

Petits frères des pauvres :

→ A voir : page [11](#)

Dispositifs Voisin-Age :

33 avenue Parmentier 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 13 55

Voisin-Age met en relation les habitants d'un même quartier avec les personnes âgées en privilégiant la proximité, les affinités et la réciprocité des échanges.

Solitud'écoute : « On peut ne rien avoir à demander...avoir juste envie de parler ».

0800 47 47 88 (tous les après-midi, 7j/7)

○ Centres sociaux :

La maison Bleue (Porte Montmartre) :

16 avenue de la Porte Montmartre 75018 Paris

Bus 60, 95, Pc3

Tél. : 01 71 19 77 80

Centre social ENS Torcy (La Chapelle) :

2 rue de Torcy 75018 Paris

Métro : Marx Dormoy (L12) / Bus 60

Tél. : 01 40 38 67 00

Centre social CAF (Moskova-Belliard) :

145 rue Belliard

Métro : Porte de saint Ouen (L13)

Tél. : 01 53 06 34 59

Centre social Accueil Goutte d'Or :

26 rue Laghouat 75018 Paris

Métro Château rouge (L4) / Bus 31

Tél : 01 42 51 87 75

○ Associations quartier Goutte d'or

Café social Dejean (Association Ayyem Zamen) :

→ A voir : page [11](#)

La Table Ouverte :

19 rue Léon 75018 Paris (Institut des Cultures d'Islam)

Tél. : 06 58 96 29 52

Horaires : de 9h à 18h

Aide les populations confrontées à des problèmes de précarité ou d'exclusion. Permet l'accès à des repas équilibrés à prix réduits et favorise le lien social grâce à des moments

conviviaux et à divers ateliers visant à informer et sensibiliser les usagers sur les questions relatives à la santé et à la nutrition.

Public : jeunes, adultes, séniors, personnes en difficultés, population migrante ou d'origine étrangère.

○ Associations quartier Chapelle

Association l'éclaboussée :

Siège à la Maison des associations du 18^e arrondissement

15, passage Ramey (Boîte 68) 75018 Paris

Métro : Porte de la Chapelle

Adresse mail : eclabousse@free.fr

Ateliers hebdomadaires de pratique de la danse : expérimentation du mouvement, du jeu, du partage. Sorties culturelles. Les cours se déroulent majoritairement au sein du Club Émeraude du CASVP Charles Lauth (quartier Charles Hermite).

Association La Canopy - Escap'Art Senior :

19, rue Pajol 75018 Paris (siège et lieu d'activités)

Métro : Chapelle (L2)

Tél. : 01 40 34 47 12

Adresse mail : canopy@labelette.info

Visites et sorties culturelles à destination des séniors isolés - organisation d'un verre convivial après chaque visite (environ 1 visite par trimestre).

Organisation dans l'espace d'exposition, d'événements ludiques et conviviaux (loto, thé dansant, boutique éphémère, «Bidouille shop », concert...

○ Associations quartier porte Montmartre

Le Petit Ney :

10 avenue de la Porte Montmartre 75018 Paris

Métro : Porte de St Ouen (L13) / Bus 60, 95, PC3

Tél.: 01 42 62 00 00

Horaires : mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 18h30, mercredi 11h30 à 21h00, samedi de 11h à 18h30

Café Littéraire, Accorderie : café littéraire associatif crée par des habitants du quartier porte Montmartre. Ouvert à tous adhérents et non adhérents.

Au rendez vous des Seniors :

67 Boulevard Ney 75018 Paris

Métro : Porte de Clignancourt (L4) / Bus PC3

Tél. : 01 42 62 42 78

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 18h.

Association pour lutter contre l'isolement des personnes âgées des quartiers entre porte de la chapelle et porte de saint Ouen. Ateliers d'activités culturelles, sportives (gym...) informatique, cuisine, tricot...

La compagnie Résonance :

8, rue Camille Flammarion 75018 Paris

Tél. : 06 03 46 27 83

Adresse mail : cie.resonances@gmail.com

Ateliers visant à favoriser l'accès à la culture ,favoriser le lien social, réduire l'isolement-cultiver l'ouverture entre art et territoirefaciliter la mobilité des publics touchés.

Théâtre, danse, soirées poésie et musique, écriture. Action collective de prévention visant à lutter contre l'isolement des femmes âgées d'origine immigrée (gym, sorties culturelles, intergénérationnelles, arts plastiques...).

○ Association quartier Grande Carrière

La Compagnie Susceptible (Ateliers Francoeur) :

26 rue Francoeur 75018 Paris

Métro : Lamarck Caulaincourt (L12)

Tél. 01 42 23 31 41

L'association propose à ses adhérents un café associatif pour les seniors. En plus du café, elle propose des activités (danse, sorties en forêt, self-défense, théâtre, gym douce), dont certaines sont gérées par les seniors.

○ Ateliers informatiques

Association Soif de Culture :

232 rue Marcadet 75018 Paris

Métro : Guy Moquet (L13) / Bus 95

Tél.: 06 64 70 87 00

Atelier informatique pour personnes âgées du quartier Marcadet/ Guy Moquet

Association E-seniors :

145 rue Belliard 75018 Paris

Métro : Porte de Saint Ouen (L13).

Dates des séances appeler le 01 40 33 49 26

Atelier d'initiation à l'outil informatique et à internet adaptée aux besoins et au rythme des seniors. Groupe de 4 personnes et un formateur. Les ateliers se déroulent au centre social CAF Belliard.

Club Émeraude Charles Lauth :

13 rue Charles Hermite 75018 Paris

Métro : Porte de la Chapelle

Tél : 01 40 36 72 51

Atelier Internet du lundi au vendredi de 10h à 18h

Club émeraude Georgette Agutte :

8 rue Georgette Agutte 75018 Paris

Métro : Guy Moquet (L13) / Bus 31 (arrêt Vauvenargues)

Tél.: 01 42 28 57 12

Atelier internet du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

Espace Public Numérique Goutte d'or : La goutte d'Ordinateur

7 rue Léon 75018 Paris

Métro : Château Rouge (L4) ou Barbès-Rochechouart (L2)

Tél. : 01 42 51 03 61

Adresse mail : gouttedordinateur@sallesaintbruno.org

Cours d'initiation, ateliers, stages, temps d'accès libre accompagnés.

Espace Parisien Numérique Torcy

2 rue de Torcy 75018 Paris

Métro : Marx Dormoy (L12) / Bus 60

Tél. : 01 40 38 67 00

Ateliers informatiques/ ateliers questions réponses nouvelles technologies/formation aux usages du site CNAV.

Accès libre à l'espace numérique des PIMMS :

PIMMS Paris Nord Ouest

11, avenue de la Porte Montmartre 75018 Paris

Métro : Porte de Clignancourt (L4) ou Porte de Saint-Ouen (L13)

Bus : 60, 95, 137, 341 et PC3

Tél. : 01 56 55 50 02

PIMMS Paris Nord Est

3 bis, rue Jacques Kablé 75018 Paris

Métro : La Chapelle ou Stalingrad (L2)

Bus : La Traverse Ney-Flandre, 35, 48 et 65

Tél. : 01 40 38 64 65

